

**Procès-verbal de la soixante-neuvième (69^e) séance (régulière)
du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de
santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-
Québec (CIUSSS MCQ) tenue le mardi 11 mai 2021, à 19 h, par
conférence Zoom.**

Procès-verbal approuvé le 2021-06-15

(rédigé par M^{me} Annie Lavigne, spécialiste en procédés administratifs)

Présences :

M. Richard Beauchamp (*membre observateur*)
M^{me} Ginette Boisvert
D^r Christian Carrier
M^{me} Caroline Lemay
M^{me} Josiane Quessy
M^{me} Carol Chiasson
M. Michel Dostie
M. Carol Fillion (*secrétaire*)
M^{me} Nathalie Labrecque
M^{me} Michèle Laroche
M. Michel Larrivée (*président par intérim*)
M^{me} Chantal Plourde (*vice-présidente par intérim*)
M. Érik Samson

Absences :

D^r Pierre Martin
M^{me} Catherine Parissier

Invités :

M^{me} Rachelle Bouchard
M. Martin D'Amour
M. Dave Fillion
M^{me} Nancy Lemay
M. Jovany Raymond
M. Martin Rousseau

Cette séance est en Webdiffusion.

POINTS STATUTAIRES

CA-69-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration et le quorum étant constaté, M. Michel Larrivée, président par intérim, déclare la séance ouverte à 19 h 01.

Sur proposition de M. Érik Samson, appuyée par M. Michel Dostie, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre tel que proposé, avec le retrait du point CA-69-14. « Modification de la Procédure de nomination des chefs de département, des adjoints aux chefs de département, des chefs de service et des adjoints aux chefs de service » qui sera présenté à une séance ultérieure.

CA-69-02. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET PRISE DE CONSCIENCE DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Le président par intérim demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA-69-03. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les présidents des comités résument les principaux sujets discutés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance régulière du conseil d'administration :

- Comité de vigilance et de la qualité (CVQ) | 2021-03-30 | M^{me} Carol Chiasson, présidente
 - Présentation de la Direction du programme jeunesse-famille et la Direction de la protection de la jeunesse
 - Dossier de la commissaire aux plaintes et de la qualité et du médecin examinateur et conclusions du Protecteur du citoyen
 - Rapport d'activités du comité
 - Dossier qualité, sécurité et efficience :
 - Suivi du comité de gestion risques et du rapport trimestriel sur la sécurité des usagers (Trimestre 3)
 - Dépôt des nouveaux rapports d'inspection ou de recommandations
 - ✓ Enjeu soulevé par le CVQ : Aucun
- Comité de gouvernance et d'éthique (CGE) | 2021-04-08 et 2021-04-29 | M. Érik Samson, vice-président
 - Information concernant le dossier lié à la délégation d'un mandat au CGE
 - Efficacité d'un comité du conseil d'administration : comité de révision
 - Analyse de la dernière séance du CA de mars 2021
 - État de situation : composition du conseil d'administration
 - Rapport annuel de gestion 2020-2021 : sommaire exécutif du comité de gouvernance et d'éthique et sommaire exécutif du conseil d'administration
 - Échange et recommandations au conseil d'administration concernant le dossier lié à la délégation d'un mandat au CGE
 - ✓ Enjeu soulevé par le CGE : Le bon fonctionnement des comités liés au conseil d'administration
- Comité sur la responsabilité populationnelle (CRP) | 2021-04-26 | M. Michel Dostie, président
 - État de situation : COVID-19 et vaccination
 - Développement des Services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE) en communauté
 - Suivi du Plan d'action pour l'amélioration du fonctionnement du comité | Outil de suivi des dossiers en évolution
 - ✓ Enjeu soulevé par le CRP : Accès aux services (périnatalité et petite enfance)
- Comité de vérification (CV) | 2021-04-28, 2021-05-06 et 2021-05-08 | M^{me} Michèle Laroche, présidente
 - Démarche unifiée pour le Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) et le Plan de conservation de l'équipement médical, non médical et du mobilier (PCEM) 2020-2023
 - Modification des signataires autorisés pour les affaires courantes de l'établissement et les numéros de marchands (Desjardins)
 - Reddition de comptes en gestion contractuelle – Déclaration d'urgence sanitaire
 - Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics
 - Maisons des aînés : Acquisition des terrains des villes de Victoriaville et de Drummondville
 - Gestion intégrée des risques : Registre d'identification des risques organisationnels
 - Budget 2021-2022
 - Rapport financier 2020-2021
 - Rapport trimestriel AS-617 (période 12) 2020-2021
 - ✓ Enjeu soulevé par le CV : Gestion des ressources financières efficace dans le soutien des priorités de l'établissement
- Comité sur les ressources humaines (CRH) | 2021-05-05 | M^{me} Carol Chiasson, membre
 - Lecture de l'environnement : réorganisation de la direction et rareté de la main-d'œuvre
 - Tableau de bord : Promotion de la civilité et prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail
 - Réseau DIR (dialoguer, identifier et référer) : Orientations du MSSS
 - Vaccination des employés du CIUSSS

- Tableaux de bord RH
 - ✓ Enjeu soulevé par le CRH : Rareté de la main-d'œuvre

Suite à la présentation des présidents des comités du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à faire part de leurs questions, de leurs remarques ou de leurs préoccupations : aucune n'est adressée.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

Sur proposition de M^{me} Michèle Laroche, appuyée de M. Michel Dostie, le conseil d'administration adopte à l'unanimité tous les sujets inscrits à la section « Résolutions en bloc ».

M. Larrivée profite de l'occasion pour remercier M^{mes} Sophie Godbout et Martine Lesieur, qui ont toutes deux remis leur démission du conseil d'administration, pour leur excellente contribution aux travaux du CA. Également, il souhaite féliciter les deux membres nouvellement nommées, soit M^{mes} Caroline Lemay et Josiane Quessy et les remercier de leur implication. Ces démissions et nominations sont adoptées de facto à cette section de l'ordre du jour.

CA-69-04. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA 67^E SÉANCE (RÉGULIÈRE) ET DE LA 68^E SÉANCE (SPÉCIALE À HUIS CLOS) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la 67^e séance (régulière) du 23 mars 2021.
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la 68^e séance (régulière) du 7 avril 2021.

CA-69-05. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Document d'information présentant les suivis réalisés suite aux séances du conseil d'administration.

CA-69-06. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport permettant de constater les actions réalisées par le président du conseil d'administration en lien avec l'un ou l'autre de ses champs de responsabilités (fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, ainsi que la gouvernance du CIUSSS MCQ), et ce, pour la période du 24 mars au 11 mai 2021.

CA-69-07. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rapport permettant de constater les actions réalisées par le président-directeur général en lien avec les axes stratégiques de l'établissement, et ce, pour la période du 24 mars au 11 mai 2021.

CA-69-08. DÉMISSION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS ET UNIVERSITÉS)

Le 25 mars 2021, M^{me} Sophie Godbout a adressé à M. Michel Larrivée, président du conseil d'administration par intérim, une correspondance dans laquelle elle annonce sa démission du conseil d'administration du CIUSSS MCQ.

Au cours de l'automne 2020, M^{me} Martine Lesieur avait fait part à M. Marcel Dubois, président du conseil d'administration pendant cette période, qu'elle prenait sa retraite de l'Université du Québec à Trois-Rivières à l'hiver 2021 et qu'elle ne siégerait donc plus au conseil d'administration.

Résolution CA-2021-41

Démission de membres du conseil d'administration (Conseil des infirmières et infirmiers et universités)

CONSIDÉRANT l'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) et l'article 8.3 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] prévoyant que la démission d'un administrateur devient effective à compter de son acceptation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'avis de démission transmis à Michel Larrivée, président du conseil d'administration par intérim, par M^{me} Sophie Godbout à titre de membre désigné par le Conseil des infirmières et infirmiers le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT la retraite de M^{me} Martine Lesieur de son poste occupé à l'Université du Québec à Trois-Rivières à l'hiver 2021 et sa perte de qualité à pouvoir siéger au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'accepter la démission de M^{me} Sophie Godbout à titre de membre désigné par le Conseil des infirmières et infirmiers;
2. d'accepter la démission de M^{me} Martine Lesieur à titre de membre représentant une université à laquelle est affilié le CIUSSS MCQ (1);
3. de remercier M^{me} Sophie Godbout pour sa contribution aux travaux du conseil d'administration du CIUSSS MCQ;
4. de remercier M^{me} Martine Lesieur pour sa contribution aux travaux du conseil d'administration du CIUSSS MCQ.

CA-69-09. NOMINATION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En suivi à la démission de M^{me} Sophie Godbout à titre de membre désignée par le Conseil des infirmières et infirmiers (CII) du CIUSSS MCQ, une demande a été effectuée auprès d'eux afin de combler le poste vacant. Suite à leurs démarches, le CII nous recommande la candidature de M^{me} Caroline Lemay.

Également en suivi à la démission de M. Carl Montpetit à titre de membre désignée par le Conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS MCQ, une demande a été effectuée auprès d'eux afin de combler le poste vacant. Suite à leurs démarches, le CM nous recommande la candidature de M^{me} Josiane Quessy.

Résolution CA-2021-42

Nomination de membres au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration

CONSIDÉRANT le paragraphe 4^o de l'article 10 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales [ci-après « LMRSSS »] qui prévoit que la composition du conseil d'administration doit, notamment, inclure un infirmier désigné par et parmi les membres du conseil des infirmières et infirmiers [ci-après « CII »];

CONSIDÉRANT le paragraphe 5^o de l'article 10 de la LMRSSS qui prévoit que la composition du conseil d'administration doit, notamment, inclure une personne désignée par et parmi les membres du conseil multidisciplinaire [ci-après « CM »];

CONSIDÉRANT l'article 20 de la LMRSSS qui prévoit les modalités de comblement des postes devenus vacants en cours de mandat;

CONSIDÉRANT l'article 8 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec qui prévoit que dans le cas d'un membre du conseil d'administration désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celle qu'elle remplace;

CONSIDÉRANT la section 5 du Règlement sur la régie interne du CIUSSS MCQ prévoyant la formation, les mandats et la composition d'un comité sur la responsabilité populationnelle, d'un comité sur les ressources humaines et d'un comité des demandes de nomination et de renouvellement du statut et des privilèges ainsi que sur l'évaluation des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Sophie Godbout, membre représentant le CII, acceptée par le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] le 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT le manque de membres au sein du comité sur les ressources humaines et du comité sur la responsabilité populationnelle;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées auprès du CII de l'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation par le CII le 20 avril 2021 à l'effet de désigner M^{me} Caroline Lemay en tant que membre représentant le CII;

CONSIDÉRANT la démission de M. Carl Montpetit, membre représentant le CM, acceptée par le conseil d'administration du CIUSSS MCQ le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées auprès du CM de l'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation par le CM le 23 avril 2021 à l'effet de désigner M^{me} Josiane Quessy en tant que membre représentant le CM;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M^{me} Caroline Lemay en tant que membre représentant le CII et comme membre au sein du comité sur les ressources humaines;
2. de nommer M^{me} Josiane Quessy en tant que membre représentant le CM et comme membre au sein du comité sur la responsabilité populationnelle.

CA-69-10. ADOPTION DU CALENDRIER 2021-2022 DES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le calendrier 2021-2022 du conseil d'administration prévoit un total de sept séances régulières publiques entre septembre 2021 et juin 2022. Il a été établi en tenant compte de la nécessaire coordination entre les calendriers de rencontres des administrateurs, de la Présidence-direction générale et des autres instances de l'établissement. Dans le contexte de la pandémie à la COVID-19 et des consignes ministérielles, le calendrier des séances publiques d'information faites annuellement n'est pas encore déterminé ainsi que la forme que celles-ci auront à l'automne.

Résolution CA-2021-43

Adoption du calendrier 2021-2022 des séances publiques du conseil d'administration

CONSIDÉRANT l'article 9.1 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] prévoyant que chaque année le conseil d'administration fixe, par résolution, le calendrier des séances;

CONSIDÉRANT l'article 9.6 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CIUSSS MCQ prévoyant que l'avis de convocation à une séance du conseil d'administration,

indiquant notamment l'heure, la ville et le lieu où elle se tient, doit être publié sur le site Internet de l'établissement et affiché à un endroit visible et accessible au public dans les installations une semaine avant la séance;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de gouvernance et d'éthique lors d'une consultation par courriel dans la semaine du 26 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter le calendrier 2021-2022 des séances publiques du conseil d'administration du CIUSSS MCQ tel que déposé;
2. de demander au président-directeur général de faire en sorte que ce calendrier ainsi que les avis de convocation aux séances du conseil d'administration soient publiés sur le site Internet et affichés dans les installations de l'établissement, et ce, dans des endroits visibles et accessibles au public.

CA-69-11. ACCEPTATION DES AVIS DE DÉMISSION DE MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

En vertu de la LSSSS, un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans l'établissement doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins soixante (60) jours. Toutefois, la Loi permet au conseil d'administration d'autoriser un départ sans un tel préavis, dans certaines conditions. De plus, il est exigé que le conseil d'administration informe le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de ces départs.

Les avis de démission ont été, selon le cas, communiqués par le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), par le directeur des services professionnels et de la pertinence clinique ou directement reçus à la Présidence-direction générale.

Résolution CA-2021-44

Acceptation des avis de démission de médecins, dentistes et pharmaciens

CONSIDÉRANT l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [ci-après « LSSSS »] prévoyant qu'un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans l'établissement doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins soixante (60) jours;

CONSIDÉRANT l'article 255 de la LSSSS permettant toutefois au conseil d'administration d'autoriser un départ sans un tel préavis, s'il juge que ce départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre;

CONSIDÉRANT l'article 256 de la LSSSS précisant que le conseil d'administration doit, tous les trois (3) mois, aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux [ci-après « MSSS »] de toute décision d'un médecin ou d'un dentiste de cesser d'exercer sa profession;

CONSIDÉRANT les avis de démission communiqués au président-directeur général par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après « CMDP »] suivant ses assemblées des 6 avril et 4 mai 2021 ou reçus directement à la Présidence-direction générale;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil d'administration des recommandations formulées par le CMDP les 6 avril et 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de prendre acte, en date du 11 mai 2021, des avis de démission, d'informer le MSSS et de remercier pour les services rendus au sein de l'établissement, les médecins, dentistes ou pharmaciens cités dans le tableau déposé aux membres.

CA-69-12. NOMINATION DE CHEFS DE DÉPARTEMENTS CLINIQUES

Plusieurs nominations de chefs de département sont venues à échéance dans les derniers mois. Considérant la pandémie de COVID-19, une prolongation jusqu'au 11 mai 2021 du mandat du chef de département de médecine spécialisée a été adoptée par le conseil d'administration du CIUSSS MCQ par le biais de la résolution CA-2021-11 le 9 février 2021. Une délégation des pouvoirs du chef de département d'imagerie médicale a également été octroyée au chef sortant jusqu'au 11 mai 2021.

Au cours des dernières semaines, des appels de candidatures ont été effectués, de même que des entrevues de sélection. Les mandats des chefs de département sont pour une période de 4 ans.

Résolution CA-2021-45

Nomination de chefs de départements cliniques

CONSIDÉRANT l'article 172.4 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) [ci-après « LSSSS »] qui stipule que le conseil d'administration est responsable d'assurer la pertinence, la qualité, la sécurité et l'efficacité des services;

CONSIDÉRANT l'article 188 de la LSSSS prévoyant la nomination des chefs de département par le conseil d'administration de l'établissement après consultation du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après « CMDP »] ainsi que de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes des contrats d'affiliation conclus conformément à l'article 110 de la LSSSS;

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan de gouvernance médicale par le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec le 16 décembre 2015 et la création des départements en résultant;

CONSIDÉRANT que les nominations de plusieurs chefs de département sont venues à échéance dans les derniers mois;

CONSIDÉRANT les appels de candidatures et les entrevues de sélection effectués;

CONSIDÉRANT les candidatures retenues par les comités de sélection composés du président-directeur général, de la directrice des services professionnels et de la pertinence clinique par intérim, du président du CMDP et d'un représentant de chaque université (Université de Montréal et Université de Sherbrooke);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité exécutif du CMDP lors de sa rencontre du 4 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de nommer les chefs de département suivants pour les quatre prochaines années, soit du 12 mai 2021 au 11 mai 2025 :

Imagerie médicale	D ^r Philippe Nolet-Lévesque
Médecine spécialisée	D ^r Jean-François Arcand

CA-69-13. RÉVISION DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE

Le MSSS a imposé en 2015, la création de 9 à 12 départements cliniques (11 au CIUSSS MCQ). La constitution du département de médecine spécialisée a suscité beaucoup de réactions de la part des médecins du Québec, tant sur sa grosseur que sur l'hétérogénéité des services qui le constituent. Le renouvellement des mandats des chefs de département a permis de faire le bilan du fonctionnement des départements du CIUSSS MCQ en 2020, dont celui de la médecine spécialisée. Le département de médecine spécialisée réunit actuellement peu de conditions gagnantes pour permettre au chef d'exercer son rôle de façon optimale. En effet, il s'agit d'un département de taille importante qui compte

plusieurs services au sein desquels la pratique médicale est très hétérogène. De plus, le jumelage administratif en cogestion y est plutôt flou. Finalement, il existe une certaine confusion sur les mandats des différents comités, leur légitimité et leur reddition de comptes. Par conséquent, une révision de la gouvernance médicale du département de médecine spécialisée est requise ainsi que l'instauration de conditions facilitantes à l'exercice de la chefferie.

Résolution CA-2021-46

Révision de la gouvernance médicale du département de médecine spécialisée

CONSIDÉRANT l'article 172.4 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui édicte que le conseil d'administration est responsable de s'assurer de la pertinence, de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des services;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée des difficultés de l'exercice de la chefferie du département de médecine spécialisée et des solutions possibles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité exécutif des directeurs - Santé physique | CE-DGA | Direction générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et soutien à l'autonomie de la personne âgée lors de sa rencontre du 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de sa rencontre du 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité consultatif à la direction générale lors de sa rencontre du 14 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter la révision de la gouvernance médicale du département de médecine spécialisée comme proposé, ce qui permettra :
 - a. de procéder au recrutement de deux chefs adjoints;
 - b. d'effectuer des travaux sur le plan d'organisation de la Direction générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés;
 - c. de réviser les mécanismes de coordination et des comités et ultimement d'apporter des modifications aux documents du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec concernés, dont le Plan de gouvernance médicale.

CA-69-14. MODIFICATION DE LA PROCÉDURE DE NOMINATION DES CHEFS DE DÉPARTEMENT, DES ADJOINTS AUX CHEFS DE DÉPARTEMENT, DES CHEFS DE SERVICE ET DES ADJOINTS AUX CHEFS DE SERVICE

Ce sujet a été retiré du projet d'ordre du jour séance tenante.

CA-69-15. NOMINATION DES ADJOINTS AUX CHEFS DE DÉPARTEMENT, DES CHEFS DE SERVICE ET DES ADJOINTS AUX CHEFS DE SERVICE

Faisant suite à l'adoption du Plan de gouvernance médicale du CIUSSS MCQ le 16 décembre 2015, des départements et des services médicaux ont été créés. Des appels de candidatures ont été lancés auprès des membres du CMDP par les différents chefs de département nommés afin de doter les postes d'adjoints aux chefs de département, de chefs de service et d'adjoints aux chefs de service. Après consultation auprès des membres de leurs départements respectifs, les chefs de département ont procédé à des recommandations de candidats auprès du comité exécutif du CMDP.

Les nominations effectuées par le comité exécutif du CMDP sont :

- D^r Samuel Levallois-Gignac, département de chirurgie, adjoint au chef de service d'ophtalmologie pour le RLS d'Arthabaska-et-de-L'Érable;

- D^r Séphane Le Bel, département de chirurgie, adjoint au chef de service d'ophtalmologie pour le RLS du Centre-de-la-Mauricie;
- D^r Patrick Saurel, département de chirurgie, adjoint au chef de service d'ophtalmologie pour le RLS de Drummond;
- D^{re} Rachel Trussart, département de chirurgie, adjointe au chef de service d'ophtalmologie pour le RLS de Trois-Rivières;
- D^{re} Véronique Bussière, département d'obstétrique-gynécologie, adjointe au chef de département par intérim pour le RLS de Trois-Rivières;
- D^{re} Michèle Bédard, département de médecine générale, adjointe au chef de service de médecine générale hospitalisation par intérim pour le RLS d'Arthabaska-et-de-L'Érable (remplacement du congé de maternité de la D^{re} Mylène Baril).

CA-69-16. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

Le Conseil des infirmières et infirmiers a révisé le Règlement de régie interne du Conseil des infirmières et infirmiers en s'arrimant au modèle de l'Association des conseils des infirmières et infirmiers du Québec afin de se doter d'une politique relatant le respect de la confidentialité, de l'éthique et de la déontologie des dossiers traités par celui-ci. Il fera même l'objet de huis clos, si nécessaire.

Résolution CA-2021-47

Modification du Règlement de régie interne du Conseil des infirmières et infirmiers

CONSIDÉRANT l'article 222 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) attribuant au conseil d'administration la responsabilité d'adopter le Règlement de régie interne du Conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement;

CONSIDÉRANT la demande de la Direction nationale des soins et services infirmiers du ministère de la Santé et des Services sociaux de réviser les règlements du Conseil des infirmières et infirmiers en 2020;

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil des infirmières et infirmiers d'effectuer des ajouts et modifications aux règlements du Conseil des infirmières et infirmiers, notamment sur les notions de huis clos et d'engagement moral et éthique des membres du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la responsabilité du Conseil des infirmières et infirmiers d'adopter ses règlements concernant sa régie interne;

CONSIDÉRANT que toute adoption, tout amendement, toute abrogation ou toute révision des règlements de régie interne du Conseil des infirmières et infirmiers exigent l'appui favorable d'au moins les deux tiers des membres présents lors de l'assemblée générale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers lors de sa rencontre du 15 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter la version 2 du Règlement sur la régie interne du Conseil des infirmières et infirmiers (RG-01-004).

CA-69-17. MODIFICATION À LA LISTE DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES AFFAIRES FINANCIÈRES COURANTES DE L'ÉTABLISSEMENT

Le CIUSSS MCQ doit continuer d'effectuer des transactions dans les comptes bancaires de l'ancien établissement Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CJMCCQ), secteur Centre de réadaptation Bourgeois, et ce, en fonction des activités de la clientèle desservie. Dans le contexte actuel où l'un des signataires autorisés n'est plus en lien avec les activités courantes du CIUSSS MCQ,

l'institution financière Desjardins exige une résolution du conseil d'administration afin de modifier la liste des signataires autorisés pour ce compte.

Résolution CA-2021-48

Modification à la liste des signataires autorisés pour les affaires financières courantes de l'établissement

CONSIDÉRANT la constitution du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. o-7.2);

CONSIDÉRANT l'article 172.6 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui édicte que le conseil d'administration est responsable de s'assurer de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT l'article 91 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CIUSSS MCQ prévoyant que toute demande de paiement par transfert bancaire électronique, chèque ou autre doit être signée conjointement par deux (2) personnes dûment autorisées par résolution du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la nécessité du personnel du Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec du secteur Centre de réadaptation Bourgeois de continuer d'effectuer des transactions financières dans leurs comptes bancaires pour les activités financières courantes;

CONSIDÉRANT la nécessité de produire à Desjardins une résolution du conseil d'administration du CIUSSS MCQ qui indique le nom des signataires au compte;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de sa rencontre du 28 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de modifier la liste des signataires autorisés à transiger pour les affaires financières courantes du compte de caisse Desjardins dont le numéro de folio est 0351317 de la manière suivante :
 - a. ajouter M^{me} Nathalie Garon, directrice du programme jeunesse – famille, et M. Mathieu Bédard, directeur adjoint, réadaptation, délinquance et hébergement jeunesse à la liste des signataires autorisés;
 - b. retirer M. Robert Levasseur, et M^{me} Sarah Belzile de la liste des signataires autorisés.

CA-69-18. MODIFICATION À LA LISTE DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES NUMÉROS DE MARCHANDS – DESJARDINS

Dans le contexte actuel où l'un des signataires autorisés n'est plus à l'emploi du CIUSSS MCQ, le fournisseur de solution de paiements Desjardins exige une résolution du conseil d'administration afin de modifier la liste des signataires autorisés.

Résolution CA-2021-49

Modification à la liste des signataires autorisés pour les numéros de marchands – Desjardins

CONSIDÉRANT la constitution du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. o-7.2);

CONSIDÉRANT l'article 172.6 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui édicte que le conseil d'administration est responsable de s'assurer de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT l'article 89.3.1 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CIUSSS MCQ prévoyant que toute personne dûment autorisée selon le plan de délégation de signatures doit signer tout acte, document ou écrit dont l'engagement financier est inférieur à celui visé à l'article 89.2 de ce même règlement;

CONSIDÉRANT la nécessité de produire à Desjardins une résolution du conseil d'administration du CIUSSS MCQ qui indique le nom des signataires autorisés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de sa rencontre du 28 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de modifier la liste des signataires autorisés d'effectuer les modifications aux comptes marchands auprès du fournisseur de solution de paiements Desjardins de la manière suivante :
 - a. retirer M. Martin Beaumont de la liste des signataires autorisés;
 - b. ajouter M. Carol Fillion à la liste des signataires autorisés.

CA-69-19. ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL AS-617 (PÉRIODE 12) 2020-2021

Le MSSS exige la production de suivis financiers trimestriels et la circulaire 03.01.61.04 (2020-004) « Suivi de l'équilibre budgétaire des établissements publics du réseau de la Santé et des Services sociaux – Exécution du budget » stipule que les rapports trimestriels doivent être produits aux périodes 6, 9 et 12. À partir de cette année, le MSSS demande qu'une résolution soit adoptée par le conseil d'administration pour chaque suivi financier trimestriel AS-617.

Résolution CA-2021-50

Adoption du rapport trimestriel AS-617 (période 12) 2020-2021

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant des articles 3 et 4 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E 12.0001);

CONSIDÉRANT l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4,2) qui oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux qui mentionne que la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de vérification lors de sa rencontre du 6 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter le rapport trimestriel de la période 12 de l'année 2020-2021 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec comme présenté, soit un rapport se traduisant par un résultat déficitaire au 27 février 2021 de 13 959 489 \$ et une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations présentant un déficit de 14 818 573 \$;
2. d'autoriser le président du conseil d'administration par intérim et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

CA-69-20. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE CONSENTEMENT ET REFUS DE L'USAGER OU DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL AUX SOINS DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

La participation de chaque personne à la prise de décision concernant son propre corps et sa santé est reconnue comme un droit individuel inaliénable. Ainsi, un usager ne peut pas être soumis à des soins de santé ou à des services sociaux sans son consentement. Parmi les droits fondamentaux reconnus par la Charte des droits et libertés de la personne, l'obligation de respecter l'intégrité de l'usager implique pour les intervenants de l'établissement la recherche et l'obtention du consentement libre et éclairé préalable à toute prestation de soins et de services. L'usager a le droit de participer à toute décision affectant son état de santé ou de bien-être.

La présente révision de la Politique reprend et explique les principes juridiques liés à l'obtention d'un consentement libre et éclairé de la part de l'usager ainsi que les mesures qui doivent être mises en place lorsqu'un usager est inapte à consentir ou s'il refuse catégoriquement les soins. La Politique détermine les responsabilités des intervenants. De plus, elle vise à garantir le respect des dispositions législatives relatives au consentement aux soins et services.

Résolution CA-2021-51

Modification de la Politique de consentement et refus de l'usager ou de son représentant légal aux soins de santé et services sociaux

CONSIDÉRANT l'article 8 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ c. S-4.2) [ci-après « CIUSSS MCQ »] qui stipule que tout usager des services de santé et des services sociaux a le droit d'être informé sur son état de santé et de bien-être, de manière à connaître, dans la mesure du possible, les différentes options qui s'offrent à lui ainsi que les risques et conséquences généralement associés à chacune des options avant de consentir à des soins le concernant;

CONSIDÉRANT l'article 172.4 de la LSSSS qui édicte que le conseil d'administration est responsable de s'assurer de la pertinence, de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des services;

CONSIDÉRANT l'article 172.5 de la LSSSS qui édicte que le conseil d'administration est responsable de s'assurer du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leur plainte;

CONSIDÉRANT l'article 11 du Code civil du Québec (RLRQ, c. CCQ-1991) qui stipule que nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse d'examen, de prélèvements, de traitements ou de toute autre intervention;

CONSIDÉRANT les normes cliniques d'Agrément Canada référant à l'obligation pour les intervenants de requérir le consentement de l'usager avant de dispenser des soins et services de santé;

CONSIDÉRANT les obligations législatives relatives à l'obtention du consentement aux soins et services qui doivent être respectées par les intervenants et les mesures qui doivent être mises en place en cas de refus de soins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction d'adopter le présent projet de politique lors de sa rencontre du 16 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter la version 2 de la Politique de consentement et refus de l'usager ou de son représentant légal aux soins de santé et services sociaux (PO-10-013);
2. de mandater le président-directeur général pour assurer la diffusion de la présente politique adoptée ainsi que son application au sein de l'établissement.

CA-69-21. AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN VISANT LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES AÎNÉS SUR LE TERRITOIRE DE VICTORIANVILLE

Le CIUSSS MCQ a acquis jusqu'à présent deux terrains à Victoriaville pour permettre la construction de la nouvelle maison des aînés. En collaboration avec le MSSS et la Société québécoise des infrastructures (SQI), le CIUSSS MCQ projette l'acquisition d'un terrain de la Ville de Victoriaville requis pour l'implantation d'une maison des aînés sur son territoire. Considérant que la signature de l'acte de vente finale a de fortes probabilités d'être signée d'ici le début juin 2021, nous souhaitons exceptionnellement obtenir du conseil d'administration du CIUSSS MCQ l'autorisation de conclure et de finaliser la transaction immobilière requise pour la réalisation de cette acquisition sur la base de la promesse d'achat intervenue jusqu'à ce jour, dans la mesure où les conditions de ladite promesse sont rencontrées.

Résolution CA-2021-52

Autorisation pour l'achat d'un terrain visant la construction de la maison des aînés sur le territoire de Victoriaville

CONSIDÉRANT l'article 169 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) qui prévoit qu'aucun acte, document ou écrit n'engage un établissement s'il n'est signé par le président du conseil d'administration, le président-directeur général, ou dans la mesure que le conseil d'administration détermine par règlement, un membre du personnel de cet établissement;

CONSIDÉRANT l'annonce de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants concernant la création de 2 600 nouvelles places en maisons des aînés et alternatives d'ici 2022, dont 240 places pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (le « CIUSSS MCQ ») dans le cadre de son projet de la Maison des aînés (le « Projet »);

CONSIDÉRANT le fait que les 240 places prévues pour le CIUSSS MCQ se situent sur trois sites, à savoir Trois-Rivières, Drummondville et Victoriaville;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures, à titre de gestionnaire de projets, a mis en place une équipe maître de travail et que le Projet sera réalisé en mode traditionnel, soit l'entreprise générale;

CONSIDÉRANT la confirmation du ministère de la Santé et de Services sociaux (MSSS) à l'effet que tous les coûts d'acquisition des immeubles et tous les frais associés au Projet seront entièrement assumés par le MSSS, et financés par le Plan québécois des infrastructures;

CONSIDÉRANT les termes de la promesse d'achat dont copie est jointe au présent projet de résolution (« Promesse bilatérale de vente et d'achat »), le CIUSSS MCQ, a convenu d'acheter à la Ville de Victoriaville, personne morale légalement constituée et régie par la Loi sur les cités et villes, ayant son siège au 1, rue Notre-Dame-Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 1R2, immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot trois millions huit cent deux mille trois cent dix (3 802 310) du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, tel qu'identifié approximativement en bleu sur le plan en annexe « B » et dont la superficie est estimée à 948,7 m² (les « Immeubles »). Les Immeubles devront faire l'objet d'une étude approfondie par des professionnels (arpenteur-géomètre, architecte et ingénieur) afin de connaître leurs limites, leur configuration et leur superficie exactes. Le prix de vente est fixé à un prix unitaire de cent vingt et un dollars et vingt-deux cents par mètre carré (121,22 \$/m²);

CONSIDÉRANT que les Immeubles deviendront partie intégrante de l'inventaire immobilier du réseau de la santé et des services sociaux du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT que la conclusion des transactions immobilières prévues à la Promesse est conditionnelle à la réalisation de certaines conditions de clôture en faveur du CIUSSS MCQ

incluant notamment et non limitativement à la réalisation d'une vérification diligente dont les conclusions doivent être à la satisfaction du CIUSSS MCQ (les « Conditions de clôture »);

CONSIDÉRANT qu'advenant le cas où les Conditions de clôture sont toutes rencontrées à la satisfaction du CIUSSS MCQ, il sera requis de donner suite à la Promesse et de conclure les transactions immobilières visant l'acquisition par le CIUSSS MCQ des Immeubles, le tout conformément, à des actes de vente immobiliers (les « Actes de vente ») dont les termes et conditions devront être conformes à ceux contenus dans la Promesse;

CONSIDÉRANT que ces transactions immobilières permettent d'envisager le début des chantiers en 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est dans le meilleur intérêt du CIUSSS MCQ d'acquérir les Immeubles aux fins de la réalisation du Projet et de conclure les Actes de vente dont les termes et conditions devront être conformes à ceux contenus dans la Promesse;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de vérification lors de sa rencontre du 6 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. QUE le CIUSSS MCQ soit autorisé à acheter les Immeubles décrits à la Promesse et à conclure avec leur vendeur respectif les Actes de vente afin de réaliser les transactions immobilières qui y sont prévues, le tout selon les termes et conditions prévus à la Promesse;
2. QUE le prix d'achat des Immeubles prévu à la Promesse payable par le CIUSSS MCQ en faveur de leur vendeur respectif, de la façon prévue à la Promesse, soit et il est par les présentes approuvé;
3. QUE M. Carol Fillion, président-directeur général du CIUSSS MCQ, soit et il est par les présentes autorisé et instruction lui est donné de signer, pour et au nom du CIUSSS MCQ les Actes de vente et qu'il soit également autorisé à apporter auxdits Actes de vente toute modification, correction ou ajout qu'il jugera utile ou nécessaire;
4. QUE M. Carol Fillion, président-directeur général du CIUSSS MCQ, soit et il est par les présentes autorisé à déléguer la signature de la promesse d'achat ainsi que l'acte de vente conformément au plan de délégation de signature du CIUSSS MCQ;
5. QUE M. Carol Fillion, président-directeur général du CIUSSS MCQ, soit et il est par les présentes autorisé et instruction lui est donné de signer, pour et au nom du CIUSSS MCQ, tout autre document et de faire toute chose jugée utile ou nécessaire pour donner effet aux présentes résolutions.

RECONNAISSANCE ET BON COUP DU CIUSSS MCQ

CA-69-22. PROJET D'ÉQUIPE DE REPÉRAGE PSYCHOSOCIAL DANS LA COMMUNAUTÉ

La pandémie actuelle amène son lot d'impacts psychosociaux auprès de la population depuis maintenant plus d'un an. Lors de l'arrivée de la pandémie, au printemps 2020, nous nous sommes rapidement mis en action au sein de la Direction du programme santé mentale adulte et dépendance (DPSMAD) afin de voir de quelle façon nous pourrions faire autrement pour être davantage proactifs à travers nos offres de services. La Direction adjointe des services psychosociaux généraux a, dans ce contexte, déployé une nouvelle offre de services afin d'aller au-devant de notre population tout en maintenant nos mécanismes d'accès habituels. Un projet novateur a donc vu le jour par la création des équipes de repérage psychosocial dans la communauté. En plus du volet populationnel, un axe sur le support psychosocial auprès des membres du personnel du CIUSSS MCQ s'est également déployé afin de soutenir les employés/gestionnaires de certains secteurs éprouvant davantage de détresse psychosociale dans le contexte de la COVID.

Suite à la présentation de M. Dave Fillion, directeur du programme santé mentale adulte et dépendance, M. Jovany Raymond, directeur adjoint des services sociaux généraux et dépendance, et M^{me} Rachelle Bouchard, technicienne en assistance sociale, ces derniers répondent à l'ensemble des questions des administrateurs.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

CA-69-23. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Michel Larrivée fait la lecture des questions posées via le site Internet. Celles-ci sont répondues par M. Carol Fillion, président-directeur général.

Seul le discours prononcé séance tenante fait foi du texte original.

1	Intervenante – Organisme	M ^{me} Annick Bellavance – Conseillère municipale et déléguée à la santé pour la Ville de Drummondville
	Commentaire	Je souhaite vous remercier et vous féliciter pour l'efficacité du système mis en place en lien avec le dépistage à Drummondville. J'ai pu assister à la présentation de M ^{me} Caroline Guertin lors de la dernière séance du conseil d'administration et j'ai été fort impressionnée par les explications et l'éloquence de sa présentation. L'efficacité des équipes porte fruit sur le terrain à Drummondville. Je me souviens avoir posé une question en lien avec les difficultés initiales concernant le dépistage lors d'une séance précédente il y a de cela quelques mois. Je constate que le CIUSSS MCQ a démontré son excellente capacité d'adaptation à la crise en cours. Je tiens donc à réitérer mes plus sincères remerciements et félicitations au conseil d'administration de même qu'à la direction et aux employés de votre organisation.
2	Intervenant – Organisme	M. René Joyal – Citoyen
	Commentaire	Le CIUSSS MCQ mérite des félicitations pour son organisation de la vaccination anti-COVID. L'ouverture d'un centre de dépistage à Plessisville s'avère également un très beau geste. Bravo!
3	Intervenant – Organisme	M. René Joyal – Citoyen
	Questions ou préoccupations	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourquoi le CIUSSS MCQ ne fait-il pas la promotion de l'accessibilité du public à ses réunions régulières? Il est très facile de passer outre. 2. Sur le site Internet du CIUSSS MCQ, il est mentionné que l'ordre du jour de la prochaine réunion régulière est disponible 7 jours avant. Pourquoi en est-il rarement ainsi? 3. Quels sont les plans concernant les Appartements St-Louis à Plessisville? Administrés par le CRDI, ces appartements, qui produisent hébergement et soins pour les personnes en déficience intellectuelle, serait sur le point de fermer. Il y a beaucoup de mouvements de personnel générant un manque de stabilité dommageable pour les résidents, et les soins qui y étaient dispensés ont grandement perdu en termes de qualité. Comment entend-on corriger cette situation déplorable?

		<p>4. Les enjeux en termes de ressources humaines sont nombreux et significatifs, et des objectifs et plan d'action ambitieux, à la hauteur des besoins, ont été développés au cours des dernières années. À quel moment peut-on s'attendre à une présentation des résultats et de la performance à ce jour dans ce domaine dans le cadre d'une réunion régulière du CA?</p>
	Réactions du CIUSSS MCQ	<p>1. Une invitation est envoyée à l'ensemble des représentants des médias ainsi qu'aux chefs et directeurs généraux des conseils de bande, entre autres, afin de promouvoir nos séances. Également, dans notre journal interne pour le personnel d'encadrement, ils sont invités à relayer l'information. Et enfin, une diffusion importante est faite sur l'ensemble des plateformes interactives auxquelles participe le CIUSSS MCQ. M. Joyal est invité à nous faire parvenir ses suggestions à cet effet.</p> <p>2. Effectivement, l'ordre du jour est habituellement déposé le mercredi midi précédant ladite séance au lieu du mardi en fin de journée. Ceci est dû au fait que des corrections à l'ordre du jour sont souvent effectuées jusqu'à la toute dernière minute.</p> <p>3. Comme on note des enjeux de sécurité et de confort des usagers avec le bâtiment qui abrite ces appartements, nous avons décidé de relocaliser l'ensemble des résidents de cette ressource avec tout l'accompagnement dont ils avaient besoin afin de nous assurer que ce changement de lieu d'hébergement et de services n'augmente pas certaines insécurités qu'ils pourraient vivre.</p> <p>4. Ces thèmes sont davantage présentés et travaillés pendant les rencontres des comités du conseil d'administration et partagés au public lors de la présentation du compte rendu des travaux des présidents des comités à l'occasion des séances régulières. De plus, les membres sont saisis des enjeux concernant les ressources humaines par le tableau de bord déposé trimestriellement aux séances du conseil d'administration.</p>
4	Intervenant – Organisme	M. Éric Chagnon – Citoyen
	Question ou préoccupation	<p>Quels sont les gestes concrets que vous allez poser pour vous assurer que les patients du secteur de Parent ne soient pas obligés de descendre à La Tuque pour recevoir certains services qui pourraient être donnés sur place (ex. : patiente qui doit faire 400 km aller-retour pour avoir des antibiotiques pour soigner une infection urinaire, chauffeurs qui doivent faire 400 km aller-retour pour passer des examens médicaux afin de conserver leurs classes de permis de conduire). Des exemples comme ceux-là, je pourrais en écrire plusieurs pages et en plus, le CIUSSS MCQ dédommage monétairement tous ces gens, des dépenses complètement inutiles.</p>
	Réaction du CIUSSS MCQ	<p>Il y a effectivement certains enjeux quant aux services qui peuvent être offerts à Parent (ex. : gestion des médicaments à garder sur place). Cependant, plusieurs gestes sont posés tels que le maintien des services du CLSC, le déploiement de la télémédecine, un médecin se rend sur place au moins une fois par mois pour assurer la continuité des services et tenter d'éviter les déplacements dont vous parlez. Et lorsque les usagers doivent se déplacer, nous nous devons de soutenir ces personnes afin de minimiser les inconvénients, dans ce cas-ci financiers. Nous tentons d'adapter l'offre de services à la hauteur de nos moyens.</p>

CA-69-24. ADOPTION DU BUDGET 2021-2022 DU CIUSSS MCQ

Sur proposition de M^{me} Caroline Lemay, appuyée par M^{me} Carol Chiasson, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Le 7 mai 2021, le MSSS confirmait l'enveloppe budgétaire du CIUSSS MCQ. La circulaire 03.01.61.02 « Suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – Planification budgétaire » stipule que nous devons produire un budget dans les 21 jours suivant cette confirmation. L'établissement devra transmettre ce rapport au plus tard le 28 mai 2021 au MSSS.

Suite à la présentation de M^{me} Nancy Lemay, directrice des ressources financières, cette dernière répond à l'ensemble des questions des administrateurs; la résolution est donc adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Résolution CA-2021-53

Adoption du budget 2021-2022 du CIUSSS MCQ

CONSIDÉRANT l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) [ci-après « LSSSS »] qui édicte que le président-directeur général doit soumettre pour adoption les prévisions budgétaires de fonctionnement de l'établissement d'un montant global de 1 664 250 958 \$;

CONSIDÉRANT l'article 283 de la LSSSS qui indique que l'établissement a établi ses règles et les modalités de répartition de ses ressources financières entre les différents programmes suivant les besoins propres à son plan d'organisation;

CONSIDÉRANT l'article 172.6 de la LSSSS qui édicte que le conseil d'administration doit s'assurer de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, c. E-12.0001) qui édicte que l'établissement doit adopter un budget de fonctionnement dont les dépenses et les revenus sont en équilibre;

CONSIDÉRANT l'information reçue du ministère de la Santé et des Services sociaux [ci-après « MSSS »] le 7 mai 2021 indiquant à l'établissement le budget initial de fonctionnement qui lui est alloué pour l'exercice financier 2021-2022;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2017-79 adoptant la Politique d'encadrement du processus budgétaire par le conseil d'administration lors de sa séance du 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une indexation spécifique n'a pas été reçue pour l'ensemble de la hausse du coût des médicaments oncologiques et que le MSSS est en analyse sur cet élément;

CONSIDÉRANT qu'après avoir analysé les paramètres proposés lors de ses séances du 6 mai et du 8 mai 2021, le comité de vérification recommande l'approbation du budget.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'approuver le budget 2021-2022 avec un déficit de 5 134 592 \$ du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec tel que présenté et déposé au conseil d'administration; le déficit étant relié directement à la non-indexation des coûts de médicaments oncologiques;
2. d'autoriser le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

CA-69-25. DÉMARCHE UNIFIÉE POUR LES PLANS TRIENNAUX 2021-2024 : PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRE (PCFI) ET PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉQUIPEMENT MÉDICAL, NON MÉDICAL ET DU MOBILIER (PCEM)

Annuellement, le MSSS demande aux établissements de soumettre une planification triennale des enveloppes décentralisées pour le PCFI et le PCEM. Cependant, depuis 2019, le MSSS a soustrait l'exigence d'obtenir des plans triennaux adoptés par les conseils d'administration des établissements. Or, notre processus interne s'est ajusté à cette directive et prévoit maintenant un point d'information à notre conseil d'administration postérieurement au dépôt au MSSS. Le présent processus pour la planification triennale 2021-2024 se trouve aussi ajusté dans le contexte de la pandémie actuelle et afin de respecter le délai de dépôt attendu par le MSSS.

Suite à la présentation de M. Martin Rousseau, directeur des services techniques, ce dernier répond à l'ensemble des questions des administrateurs.

AMÉLIORATION CONTINUE ET PRESTATION SÉCURITAIRE DES SOINS ET SERVICES

CA-69-26. PRÉSENTATION DU RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS – TRIMESTRE 3

Selon l'article 172 de la LSSSS, il revient au conseil d'administration de s'assurer notamment de la pertinence, de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des services dispensés. Ainsi, il existe deux bonnes pratiques de gestion à adopter : une reddition de comptes en matière de qualité ainsi que le dépôt de rapports trimestriels sur la sécurité des usagers. Ces pratiques sont reconnues par Agrément Canada comme étant des pratiques organisationnelles requises (POR). C'est ainsi que le conseil d'administration, ou par l'intermédiaire de ses comités, reçoit des rapports ou recommandations traitant de la qualité et de la sécurité des soins et services. Le tableau de bord du trimestre 3 pour l'année 2020-2021 à l'égard des données de déclaration des incidents et des accidents est donc présenté. Ce document est déposé trimestriellement au conseil d'administration.

Suite à la présentation de M. Martin D'Amour, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, ce dernier répond à l'ensemble des questions des administrateurs.

AFFAIRES DIVERSES

CA-69-27. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est discuté à cette rubrique de l'ordre du jour.

Cependant, comme cette séance est la dernière à laquelle assiste M^{me} Lyne Girard, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation et directrice du programme en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique, qui partira à la retraite dans les prochains jours, M. Larrivée profite de l'occasion pour la remercier au nom des membres du conseil d'administration ainsi que pour lui souhaiter le meilleur dans ses projets à venir.

HUIS CLOS *(seuls les administrateurs sont présents pour cette section de l'ordre du jour)*

CA-69-28. RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : MANDAT DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Sur proposition de M. Michel Dostie, appuyée par M. Érik Samson, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

* Ce sujet est discuté à huis clos considérant son caractère confidentiel et en respect avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. *

Suite à la présentation de M. Michel Larrivée à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique, ce dernier répond à l'ensemble des questions des administrateurs; la résolution est donc adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Résolution CA-2021-54

Recommandations au conseil d'administration : Mandat délégué au comité de gouvernance et d'éthique

[...]

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'organiser une rencontre avec [REDACTED] à l'automne 2021 pour faire un retour sur [REDACTED];
2. de planifier annuellement une rencontre d'échange entre le comité de gouvernance et d'éthique et [REDACTED] pour [REDACTED].

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-69-29. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de M^{me} Michèle Laroche, appuyée par M^{me} Ginette Boisvert, la séance est levée à 21 h.

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM,

LE SECRÉTAIRE,

Original signé par

M. Michel Larrivée

Original signé par

M. Carol Fillion
Président-directeur général